

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°06/AVRIL/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 8 AVRIL 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
2 avril 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
10 avril 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le huit avril
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -
Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne
DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Christophe DAMBREVILLE -
Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN - Fred JULENON - Daniel FONTAINE
- Simone CASAS - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Marie
Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 20) - Anne Flore DEVEAUX
- Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François
DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°21 et QD N°01)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Denise FLACONEL (procuration à Jean Christophe ESPERANCE) - Sophie VAYABOURY
(procuration à Jacqueline LAURET) - Marie Line TARTROU (procuration à Camille
BOMART) - Laurent BRENNUS (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Jacqueline LAURET ayant
obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré
accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°06 : ACTUALISATION – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs relatifs aux droits d'occupation du domaine public n'ont pas fait l'objet de modification depuis 2010.

Il est donc nécessaire de réactualiser les tarifs en vigueur et de compléter la liste des activités nécessitant le paiement des droits de place pour occupation du domaine public.

L'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public est soumis à autorisation préalable (art. L113-2 du Code de la voirie routière) qui peut prendre la forme :

- d'un permis de stationnement lorsque l'occupation se réalise sans emprise au sol (étalages, tables et chaises, vente à partir d'une camionnette stationnée sur un trottoir, l'installation des échafaudages, les barrières sans scellement, le stationnement provisoire d'engins ou de véhicules...);
- d'une permission de voirie lorsque l'occupation nécessite une emprise au sol assez importante c'est-à-dire qui modifie l'assiette du domaine par l'implantation d'une installation fixée au sol.

Toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (art. L2125-1 du CG3P), librement décidée par l'assemblée délibérante en tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation (art. L2125-3 du CG3P).

Les tarifs détaillés dans les tableaux ci-dessous seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2015.

- Commerces fixes / mobiles et manifestations diverses

NATURE DE L'ACTIVITE	ANCIENNE TARIFICATION	NOUVELLE TARIFICATION
Vente de poulets grillés	5€/m ² /jour	6€/m ² /jour
Vente de fruits et légumes	5€/m ² /jour	6€/m ² /jour
Installations fixes sur le domaine public (roulotte, kiosque, engins de chantier...) sauf camion-bar/pizza	5€/m ² /jour	6€/m ² /mois
Activités saisonnières (fleurs, fruits...)	5€/m ² /jour	6€/m ² /jour
Vente lors de manifestations exceptionnelles (fête des mères, Noël, Jour de l'an, ...)	3€/m ² /jour	6€/m ² /jour
Vente lors de manifestations (camion-bar/pizza)	4€/ml/jour/véhicule	6€/ml/jour/véhicule
Vente lors de manifestations (autres véhicules que les camions-bar/pizza)	4€/ml/jour/véhicule	6€/ml/jour/véhicule
Vente lors de manifestations : étalages/stands/chapiteaux	5€/ml/jour	6€/ml/jour
Vente diverse sur domaine public	2€/m ² /jour	6€/m ² /jour
Camion-Bar/Pizza (fixe ou mobile)	200€/mois pour la structure Et 6€ / m ² /mois pour la terrasse (partie occupée par les tables et chaises à proximité du véhicule et limitée à 30 m ²)	220€/mois pour la structure Et 6€ / m ² /mois pour la terrasse (partie occupée par les tables et chaises à proximité du véhicule et limitée à 30 m ²)
Vente à l'occasion des fêtes Nationales ou religieuses (surface 1m ²)	9€ pour les résidents de la commune 18€ pour les non résidents	10€ pour les résidents de la commune 20€ pour les non résidents
Terrasse café restaurant	6€ par m ² par mois	10€ par m ² par mois
Emplacement sur le marché forain	10€ l'emplacement	12€ l'emplacement

Box des pêcheurs	9€ / mois / box	13€ / mois / box
Emplacement sur le marché forain (véhicules)	15€ l'emplacement	18€ l'emplacement
Vente lors de manifestations exceptionnelles (véhicules)	20€/jour/véhicule	25€/jour/véhicule
Manèges enfants	100€/jour/manège	150€/jour/manège
Manèges autres	120€/jour/manège	200€/jour/manège
Brocante	200€ par manifestation	200€ par manifestation
Installation de structures gonflables sur le territoire communal	500€ par mois	17€ / jour / structure

- **Dépotage- empotage – travaux et chantiers**

NATURE DE L'ACTIVITE	ANCIENNE TARIFICATION	NOUVELLE TARIFICATION
Palissages, échafaudages, bennes, emprises de chantiers...	Aucun	1,5€ /mètre linéaire / jour
Conteneurs :		
Jusqu'à 20 pieds (6,058 m de longueur, 2,438 de largeur et 2,591 de hauteur)	Aucun	9€ / Conteneur / Jour
De 20 à 40 pieds		15€ / Conteneur / Jour
Au delà de 40 pieds		20€ / Conteneur / Jour

La commission Affaires Générales réunie en date du 30 mars 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés,

Oppositions :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. Laurent BRENNUS | 5. Philippe ROBERT |
| 2. Anaïs HERON | 6. Anne Flore DEVEAUX |
| 3. Erick FONTAINE | 7. Jérémie BORDIER |
| 4. Marie Andrée LACROIX FAVEUR | 8. Thérèse RICA |

- approuve la réactualisation des redevances d'occupation du domaine public communal ;
- adopte les nouveaux tarifs proposés et détaillés dans les tableaux ci-dessus ;
- accepte que lesdites redevances soient :
 - payables d'avance et annuellement,
 - perçues, selon les cas, soit entre les mains du Régisseur municipal, soit sur émission d'un titre de recette.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20150408-06AVRIL2015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015